

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 MAI 1900.

### Deuxième feuillet de Pétitions.

**M. Léger**, 1<sup>er</sup> Rapporteur.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
1.	659.

Les sieurs Lesurque et consorts, membres de la Fédération nationale des sociétés belges, préconisent certaines modifications à apporter, le plus tôt possible, à la loi sur le droit d'auteur, pour mettre fin aux abus commis dans l'application de cette loi.

Les pétitionnaires appellent l'attention de la Législature sur le projet de loi déposé en Allemagne concernant le même objet ; ce projet assure l'exemption de tout droit aux chants et aux musiques d'église, à ceux qui se produisent dans les écoles et aux exécutions militaires. Il ne permet de faire aucun prélèvement pour les fêtes de charité. Il exempte de toute taxe les fêtes musicales populaires. Il interdit la perception d'une rémunération quelconque pour toutes les exécutions opérées dans les cercles, les clubs, les orphéons et les sociétés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Instruction publique.*

- |    |       |   |
|----|-------|---|
| 2. | 984c. | Le Conseil communal d'Obourg émet le vœu de voir la Législature décréter le suffrage universel pur et simple à tous les degrés. |
|----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Ordre du jour.*

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
3.	1044.

Par pétition datée de Gand, des habitants protestent, tant au nom des intérêts de l'enseignement supérieur qu'au nom des intérêts matériels de la ville de Gand, contre le projet de remplacer, à l'Université de cette ville, le français par le flamand comme langue véhiculaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Instruction publique.*

4. 1055. Des fonctionnaires et employés de l'Administration provinciale de la Flandre orientale transmettent au Sénat une copie de la requête qu'ils viennent d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à l'effet d'obtenir la modification de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions, en ce sens qu'il sera loisible, désormais, aux employés des administrations provinciales de demander leur pension à 60 ou à 55 ans.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction  
publique et à M. le Ministre des Finances et des Travaux  
publics.*

5. 1057. Les sieurs Obrie et Reinhard font part au Sénat que le *Vlaamsche Volksraad*, à Bruxelles, demande qu'il soit loisible aux professeurs des quatre facultés de l'Université de Gand de donner leurs cours en néerlandais ; que dorénavant il ne soit plus nommé à cette Université des professeurs qui ne seraient pas à même de donner leurs cours en néerlandais ; qu'à partir du mois d'octobre 1900 les sciences mathématiques soient enseignées en néerlandais dans toutes les institutions d'enseignement moyen des régions flamandes ; qu'il soit veillé à l'application stricte de la loi du 15 juin 1883 dans les écoles moyennes et les athénées de l'arrondissement de Bruxelles aussi bien que dans ceux des régions flamandes.

Le *Vlaamsche Volksraad* prie les Chambres législatives de modifier, dans le sens préconisé ci-dessus, les lois sur l'enseignement supérieur et d'étendre l'application de la loi du 15 juin 1883 aux institutions libres d'enseignement moyen du pays flamand.

Le *Vlaamsche Volksraad* espère que ces importantes questions seront discutées au cours de l'examen du Budget de l'Instruction publique pour 1900 et que, le cas échéant, les membres du Sénat useront de leur droit d'initiative pour rendre au peuple flamand ses droits en cette matière.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Instruction publique.*

6. 1058. Des gardes champêtres de la Flandre occidentale sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir le vote d'une loi qui leur accorderait graduellement, tous les cinq ans, une augmentation de 5 p. c. de leur traitement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Instruction publique.*

7. 1059. Le sieur Lenaers, représentant en Belgique de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, présente des observations au sujet des pétitions adressées au Sénat par des membres de la Fédération nationale des sociétés belges et tendantes à obtenir des modifications à la loi du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Instruction publique.*

8. 1061. Par pétition datée de Londres, le sieur Paul Edwards, citoyen américain, se plaint de l'arrêté d'expulsion qui l'a frappé et que ni son honorabilité ni ses agissements ne justifieraient.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le  
Ministre des Affaires étrangères.*

**M. Crousse, 2<sup>e</sup> Rapporteur.**

9. 1047. Par pétition datée d'Anvers, des marchands de bestiaux, bouchers, éleveurs et laitiers, ayant appris que le Conseil supérieur de l'agriculture réclame de nouvelles mesures pour empêcher l'entrée du bétail étranger, exposent que la fermeture des frontières leur cause un grand préjudice et n'est favorable qu'à la fraude, qui est devenue aujourd'hui une véritable industrie.

Les pétitionnaires, tout en demandant que les frontières soient ouvertes d'une façon permanente, estiment



Numéros  
d'ordre.      Numéros  
du registre des  
pétitions.

13.      1062.

Des commis des accises, de résidence à Rochefort, sollicitent l'appui du Sénat pour obtenir :

1° Que les douaniers et accisiens jouissent de la gratuité du transport pour eux, leur famille et leur mobilier, en cas de nomination, de transfert et de détachement ;

2° Que les commis des accises bénéficient de la même faveur dans la contrée placée sous leur surveillance lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions ;

3° Qu'il soit accordé à ces deux catégories d'employés des coupons gratuits leur permettant de se rendre au moins deux fois par an chez leurs parents ; et

4° Qu'ils jouissent d'une réduction de 50 p. c. sur les prix ordinaires de transport pour tous les autres voyages.

Mêmes pétitions de brigadiers et préposés des douanes de résidence à Liège, Alost, Beaumont, Malines, Martelange, Wachtebeke, Lanaeken, Have-lange, Esschen, Leugnies et Zondereygen ; de commis des accises à Mouscron, Ostende, Herstal, Steenhuffel et Santhoven.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en recommandant ces pétitions à toute sa bienveillance.*

M. Selb, 4<sup>e</sup> Rapporteur.

14.      1045.      Les sieurs Beele et Spée, respectivement président et secrétaire général de la Ligue maritime belge, à Anvers, appellent l'attention du Sénat sur deux propositions de loi déposées à la Chambre des Représentants concernant la navigation : l'une de ces propositions comprend le code de la navigation sur les eaux intérieures ; l'autre fait disparaître des contestations sur la compétence et simplifie certaines formalités de procédure.

Les pétitionnaires estiment que ce sera un bienfait pour la Belgique de voir au plus tôt ces deux projets passer en force de loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre de la Justice.*

15.      1060.      Le capitaine retraité Tackels sollicite la franchise de port, durant l'année de sa formation, pour l'œuvre à

Numéros  
d'ordre.

Numéros  
du registre des  
pétitions.

laquelle il collabore et qui a pour but la création d'une flotte de steamers pour le service maritime du Congo.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,  
Postes et Télégraphes.*

**M. de Spot, 5<sup>e</sup> Rapporteur.**

16. 958. Le Conseil communal d'Henripont émet le vœu de voir, à bref délai, les Chambres législatives voter une réforme militaire abolissant le remplacement, établissant le service personnel obligatoire et réduisant la durée du service au temps strictement nécessaire pour l'instruction et l'éducation des jeunes soldats.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

17. 980. Le Conseil communal d'Ensival émet le vœu de voir les Chambres législatives substituer, dans le plus bref délai, au régime militaire actuel, le système de la « nation armée ».

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

18. 985. Le Conseil communal de La Louvière émet le vœu de voir reviser dans un sens plus démocratique la loi sur le recrutement militaire en en réduisant les charges au strict minimum nécessaire et en répartissant celles-ci sur tous les citoyens d'une façon aussi égale et aussi juste que possible.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

19. 1049. Le Conseil communal de Dison émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter l'abolition du tirage au sort.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

Numéros du registre des  
d'ordre. pétitions.

20. 1050. Le Conseil d'Ecaussines-d'Enghien émet le vœu de voir les Chambres législatives s'occuper sérieusement de la loi militaire en vigueur et en proposer la revision.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

21. 1052. Le sieur Bronsart, milicien de 1899 au 2<sup>e</sup> régiment de lanciers, expose que le 25 décembre dernier il a été licencié pour hernie inguinale contractée pendant qu'il était au service. Le pétitionnaire sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir une pension ou tout au moins une forte indemnité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

22. 1054. Par 5 voix contre 3 et 1 abstention, le Conseil communal de Luttre émet le vœu de voir les Chambres législatives décréter au plus tôt l'abolition du tirage au sort et du remplacement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

23. 1063. Le sieur Art. de Cannart d'Hamale fait hommage au Sénat de deux exemplaires de la brochure : « Quelques mots sur la question militaire » dont il est l'auteur ; le pétitionnaire réclame le maintien pour les régiments de ligne et les chasseurs à pied de la durée actuelle du service militaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.